

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17694 / 101877  
Essor Rossé et Affolter SA, 2738 Court  
secteurs décolletage et CNC: surveillance des équipements de production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)
- 10-17697 / 101606  
Manufacture Ruedin SA, 2854 Bassecourt  
usinage CNC.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
41 H, 13 F  
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

### Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)

- 10-17690 / 108417  
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains  
frittage, recouvrement, sablage, rodage et pressage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
11 H  
14.01.2011–31.03.2014 (Renouvellement/modification)
- 10-17691 / 110641  
Fondation Foyer-Handicap, 1228 Plan-les-Ouates  
transport de personnes handicapées.  
besoins spéciaux de consommation  
20 H  
22.06.2009–21.06.2012 (Modification)

### Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)

- 10-17577 / 110165  
Record Maintenance SA, 1227 Carouge GE  
interventions lors de problèmes techniques sur les installations de chauffage et  
climatisation de leurs clients.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)

- 10-17688 / 108417  
Lamina Technologies SA, 1400 Yverdon-les-Bains  
maintenance: interventions lors de pannes des équipements de production.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
2 H  
01.04.2011–31.03.2014 (Renouvellement)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

25 janvier 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail